

**Rapport de la commission chargée d'étudier
le préavis municipal N° 14/2019
Demande d'un crédit d'étude pour la création de WC publics et
l'extension de la déchetterie**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de

- Madame Stéphanie Goldstein
- Monsieur Thierry Marchon
- Monsieur Guillaume de Buren (président)

a été mandatée pour étudier le préavis n°14/2019 cité en titre.

Cette Commission s'est réunie à deux reprises et tient à remercier les membres de la Municipalité, Madame la Syndique Ingrid Rossel et Monsieur Olivier Duperrut, pour leurs explications et leur disponibilité.

1. Préambule

La Commission dans son ensemble tient tout d'abord à louer la démarche engagée par la Municipalité de demande d'un crédit d'étude pour le développement d'un nouveau projet de construction.

2. Introduction

Le crédit d'étude d'un montant de CHF 20'000.- sur lequel la Commission ad hoc s'est penchée porte sur l'évaluation de la possibilité de créer des WC publics et l'extension de la déchetterie dans le bâtiment sis sur la parcelle communale 98, bâtiment communément appelé « le Carnotzet ».

Il est prévu d'en assurer le financement par la trésorerie courante de la Commune, l'amortissement se faisant sur le compte de l'exercice 2020.

Le présent projet découle d'un constat d'absence de WC publics par certains concitoyens dans le projet de construction du bâtiment polyvalent mis à l'enquête publique en 2017. Suite à ce constat, alors que le projet de construction du nouveau bâtiment était déjà engagé, une demande de crédit complémentaire d'investissement pour la modification des aménagements extérieurs du bâtiment polyvalent, la construction d'un terrain de pétanque et d'un bâtiment secondaire avec WC publics et local poubelles a été présentée au Conseil communal dans le préavis 10/2018, lequel a été refusé puis amendé.

L'amendement déposé proposait le renvoi du projet à la Municipalité pour étude complémentaire. Cet amendement a été accepté à la majorité (24 oui, 2 abstentions et 11 non).

3. Evaluation du projet

Le crédit demandé correspond à un projet d'étude sur la possibilité de créer des WC publics et l'extension de la déchetterie. Aucun cahier des charges des prestations du bureau d'ingénieur pour ce projet d'étude n'est pour l'instant établi. Cependant, les réponses de la

Municipalité laissent entendre qu'il s'agit plus d'une étude sur la faisabilité technique (projet de génie civil et architectural) et non d'une étude de variantes.

Le choix du bâtiment du Carnotzet repose d'ailleurs sur une proposition émise par un Conseiller lors de la discussion sur le préavis 10/2018 en séance du Conseil communal du 12 décembre 2018, le Carnotzet étant déjà raccordé au réseau d'assainissement.

Hormis l'intérêt d'être déjà raccordé, ce bâtiment semble, aux yeux de la Commission, présenter des faiblesses structurales qui imposeraient une déconstruction totale de l'édifice pour en reconstruire un nouveau. Ce constat a été confirmé par la Municipalité qui a précisé que l'usage actuel du local en est limité compte tenu de l'état de la charpente qui n'assure plus une sécurité suffisante. Le toit du bâtiment est par ailleurs conjoint à celui du bâtiment adjacent implanté sur la parcelle 1150, propriété d'un tiers.

En l'état d'avancement du projet, la Municipalité n'a pas souhaité entrer en contact avec le propriétaire de la parcelle et du bâtiment contigu. La Commission estime qu'il manque, en l'état, une vision claire d'aménagement du secteur puisque si le propriétaire voisin avait un projet de réaménagement de son bâtiment, des synergies de construction pourraient être mises en place.

La Commission s'est posé la question de la duplication des toilettes propriétés de la commune dans un même périmètre (toilettes de la Salle de sport, de la Grande salle, de la cantine, du restaurant). Plus de vingt WC ont été répertoriés, étant entendu que tous ne sont pas accessibles en permanence.

Par ailleurs, parmi les propositions de solutions alternatives émises lors de la discussion sur le préavis 10/2018, celle d'une utilisation des toilettes du nouveau restaurant avait été présentée, moyennant une rémunération de la commune pour l'entretien. La Commission a demandé à la Municipalité si cette solution avait été évaluée et proposée aux nouveaux tenanciers du restaurant. La Municipalité a répondu à la Commission que cette option n'avait pas été étudiée à l'époque, ni discutée avec les tenanciers et qu'elle lui semble ne pas être en adéquation avec l'exploitation d'un tel commerce.

Le nouveau restaurant étant ouvert depuis l'été dernier, la Commission a souhaité prendre le pouls auprès des tenanciers concernant les demandes d'accès aux toilettes de personnes ne consommant pas dans l'établissement. Après consultation des tenanciers, il s'avère que les demandes sont occasionnelles et ne posent aucun problème, de nombreux usagers des WC s'installant ensuite pour prendre une consommation. Et dans le cas où il s'agit uniquement d'un « dépannage », le tenancier n'a à ce jour constaté aucun usage abusif de leurs toilettes.

La Municipalité ne souhaitant pas chauffer les WC publics l'hiver, la Commission relève une éventuelle limitation de l'usage des toilettes en hiver. Le bâtiment est par ailleurs exposé Nord sans autre barrière physique permettant de le protéger contre le vent. Par conséquent, en période de gel, les toilettes ne seront pas fonctionnelles.

Le besoin d'une extension de la déchetterie ne semble pas avoir été clairement défini par la Municipalité. La surface disponible hors WC serait d'environ 40m². Y aurait-il un usage plus approprié à faire de cette surface ? Le besoin d'extension de la déchetterie correspond-il à un réel besoin ?

La majorité de la Commission se situe ainsi par rapport à cette demande de crédit d'étude :

- Au regard de la Commission, la création de nouvelles toilettes publiques n'est pas une nécessité. Elle engendrerait un coût disproportionné par rapport à l'existence d'un réel besoin et l'usage qu'en ferait la population.
- Dans le cas où le Conseil communal souhaite poursuivre le projet de construction de WC publics en Marteley, il nous apparaît indispensable de bénéficier d'études exploratoires

permettant de mettre à jour la faisabilité d'un autre projet que celui du Carnotzet en vue de la construction de WC publics.

- De plus, le besoin d'une extension de la déchetterie ne semble pas avoir été clairement défini.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission, propose au Conseil communal de refuser le préavis n°14/2019, soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 20'000.-, destiné à l'étude pour la création de WC publics et l'extension de la déchetterie sur la parcelle communale 98, dans le bâtiment appelé communément « le Carnotzet » ;
2. D'autoriser le financement par notre trésorerie courante ;
3. D'amortir cet investissement sur les comptes de l'exercice 2020.

Ainsi fait à Vufflens-la-Ville, le 9 décembre 2019

Thierry Marchon

Stéphanie Goldstein